Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212200703-20251222-DEL2025_12_14-DE

République Française

Guingamp
Gwengamp

Délibération
du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp

Séance du lundi 15 décembre 2025

Le quinze décembre 2025, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 9 décembre 2025, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, Mme MANCASSOLA Chantal, M. BERTHE Thomas, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. GOUDALLIER Benoît, Mme CORBEL Peggy, M. AATACH Houssain, Mme LE GALL BIZIEN Déborah, Adjoints, M. KERHERVÉ Guy, Mme ZIEGLER Evelyne, M. STEPHAN Philippe, Mme TISSIER Isabelle, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme DUCLOS Anne, M. LE BARS Yoann, M. LE LAY Tugdual, M. ANTOINE Jean François, Mme LALANDE Christine, M. HERVE Roger, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : M. MONFORT Charles, Mme LE HOUEROU Annie, Mme VAROQUIER Lydie, M. BONBONNY Sébastien, Mme COZIC Sandy, Mme LEROY Charline respectivement représentés par Mme MANCASSOLA Chantal, M. Philippe LE GOFF, Mme CORBEL Peggy, Mme BRISSONNEAU Alix, M. AATACH Houssain et M. GOUDALLIER Benoît.

Absent excusé : M. GAUTIER Christophe.

Secrétaire de séance : M. LE LAY Tugdual.

DEL2025-12-14-PERSONNEL : ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX

Rapporteur : Chantal Mancassola.

Depuis deux années, des chèques cadeaux ont été attribués aux agents communaux.
Conformément aux dispositions de l'article L 731-3 du code général de la fonction publique, les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir ; une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'étant pas assimilable à un complément de rémunération. L'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.
Sur cette base, il est proposé d'attribuer, à l'occasion des fêtes de fin d'année, des chèques cadeaux, sous forme de bons d'achat auprès des « Vitrines de l'Armor et de l'Argoat », à tous les agents titulaires et contractuels, dès lors qu'ils sont présents dans la collectivité au 1er décembre 2025, et à leurs enfants âgés de moins de 18 ans.

Le coût global de cette opération s'élève à 4600 € :

- Agent : chèque cadeaux de 30 €
- Enfants<18 ans : chèque cadeaux de 10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'attribution de chèques cadeaux aux agents et leurs enfants dans les conditions précisées ci-dessus

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire

Philippe LE GOFF

Le secrétaire,

Tugdual LE LAY

MAIRIE DE GUINGAMP (Côtes d'Armor)